

Un défi à relever ensemble



le Mât de la Fraternité[©]

Symbole universel
des Droits de l'Homme

LA COQUE
NOMADE
Fraternité



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation
la science et la culture

Projet soutenu par
la Route de l'esclave

Article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

“Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.”

Cet article ainsi que tous ceux inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme sont le fruit de pages sombres de l'Histoire qui ont poussé l'association Coque Nomade - Fraternité à dire “plus jamais ça” par le biais de ses projets éducatifs, pédagogiques et culturels. Ces projets se basent sur deux grands objectifs : effectuer un travail de mémoire autour de l'Histoire, mais aussi rassembler les gens et les luttes autour d'un but commun : **le respect de l'humain, et de cette Déclaration.**



1 UN PROJET UNIVERSEL POUR LES DROITS DE L'HOMME

Ériger un symbole universel de lutte pour le respect des droits de l'Homme, c'est le défi que s'est lancé l'association Coque Nomade - Fraternité à travers le projet du Mât de la Fraternité. Haut de 18 mètres et surmonté du drapeau de la Fraternité, il sera installé sur l'Île de Nantes.

La population pourra se rassembler à cet endroit, au pied du Mât de la Fraternité, pour dénoncer le racisme, l'antisémitisme, les conditions des Ouïghours, des femmes dans les sociétés actuelles, soutenir les ukrainiens et les autres réfugiés de guerre... Les gens pourront se réunir autour de messages forts pour défendre les libertés des peuples et de chacun. Il existe de nombreuses causes pour lesquelles il est primordial de remettre en avant les Droits de l'Homme. Ensemble, le peuple pourra aller vers la parole citoyenne.

Le choix du visuel du Mât, évocateur d'un voilier, représente un symbole fort. Hier, il servait à coloniser. Demain, il servira à rassembler. Et à Nantes, principal port de commerce français dans l'histoire coloniale, nous montrerons l'évolution du monde et la volonté d'un amour entre les peuples, d'aller vers le bien-vivre ensemble et la liberté pour tous. En effet, ce monument avait pour

première vocation d'être un emblème de mémoire de l'histoire de la traite atlantique et de lutte face à l'esclavage moderne, mais l'idée a évolué. Il deviendra un symbole universel de lutte contre toutes les discriminations et injustices auxquelles le monde fait face aujourd'hui. Il défendra la dignité des hommes et femmes du monde entier.

Le Mât de la Fraternité contribuera également au « bien vivre ensemble » reposant sur la fraternité, le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions, des interactions dans l'ouverture et la coopération, des relations bienveillantes, ainsi que sur le refus de s'ignorer ou de se nuire.

Lors de manifestations, chaque individu sera acteur des combats qu'il soutient. Le Mât sera orné d'une multitude de leds, qui pourront être allumées de différentes couleurs pour renforcer le lien avec les différentes causes auxquelles il sera associé.

Il pourrait par exemple être allumé en bleu et jaune en soutien à l'Ukraine.



Ce Mât de la Fraternité, monument lumineux et fraternel, sera un projet de dimension internationale. Il pourra voyager de ville en ville, de pays en pays, pour participer aux luttes contre les discriminations et transmettre un message de solidarité et de tolérance.

En dehors des manifestations spécifiques, les leds s'allumeront au fur et à mesure des dons accordés au projet de l'association, pour représenter les donateurs dont les noms seront inscrits au pied du monument. Cet allumage progressif des leds au fil du temps permettra de suivre en temps réel le soutien grandissant apporté au projet de plateforme culturelle itinérante internationale porté par La Coque Nomade - Fraternité.



L'association Coque Nomade - Fraternité a obtenu le label de l'UNESCO dans le cadre de son programme "la route

de l'esclave". Les projets de celle-ci sont appuyés par de nombreux partenaires impliqués dans les luttes auxquelles celle-ci participe, comme le Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage, le Ministère chargé de l'Outre-Mer ou la DILCRAH, ainsi que l'Université Columbia de New-York.

La ville de Nantes, la ville du Lamentin ainsi que diverses sociétés privées et entreprises apportent également leur soutien à l'association.

De plus, la Coque Nomade - Fraternité a l'honneur d'être parrainée par des personnalités de divers horizons :

Première Urgence, ONG (Grand Témoin)

Marijosé Alie, directrice du Comité pour la Diversité à France Télévisions, journaliste de France Ô et chanteuse (Malavoi), France.

Robert Fullilove, Vice-Doyen du département des Sciences sociales à l'Université Columbia, New-York, USA.

Femi Kuti, musicien nigérian de jazz, funk et musique africaine traditionnelle, fils de Fela Kuti, USA.

Patrick Chamoiseau, écrivain, résidant en Martinique, France.

Marcus Miller, compositeur et bassiste de jazz (jazz fusion), USA.

Françoise Vergès, politologue et spécialiste de l'esclavage et de l'histoire coloniale, France.

Frédéric Régent, historien spécialiste de l'esclavage, Président du Comité National pour la Mémoire de l'Histoire de l'Esclavage, France.

Bruno Maillard, historien spécialiste de l'esclavage, membre du comité scientifique du Grand Séminaire d'Histoire des Outre-Mer.

John Franklin, directeur du Musée national de l'histoire et de la culture africaine-américaine de Washington, USA.

Irène Frain, écrivain, France.

François Bourgeon, scénariste et auteur de bande dessinée (notamment *Les passagers du vent*), France.

Michel Cantal-Dupart, architecte et urbaniste, professeur honoraire du Conservatoire national des Arts et Métiers de Paris, France.

2 LE MÂT DE LA FRATERNITÉ : QUAND VERRA-T-IL LE JOUR

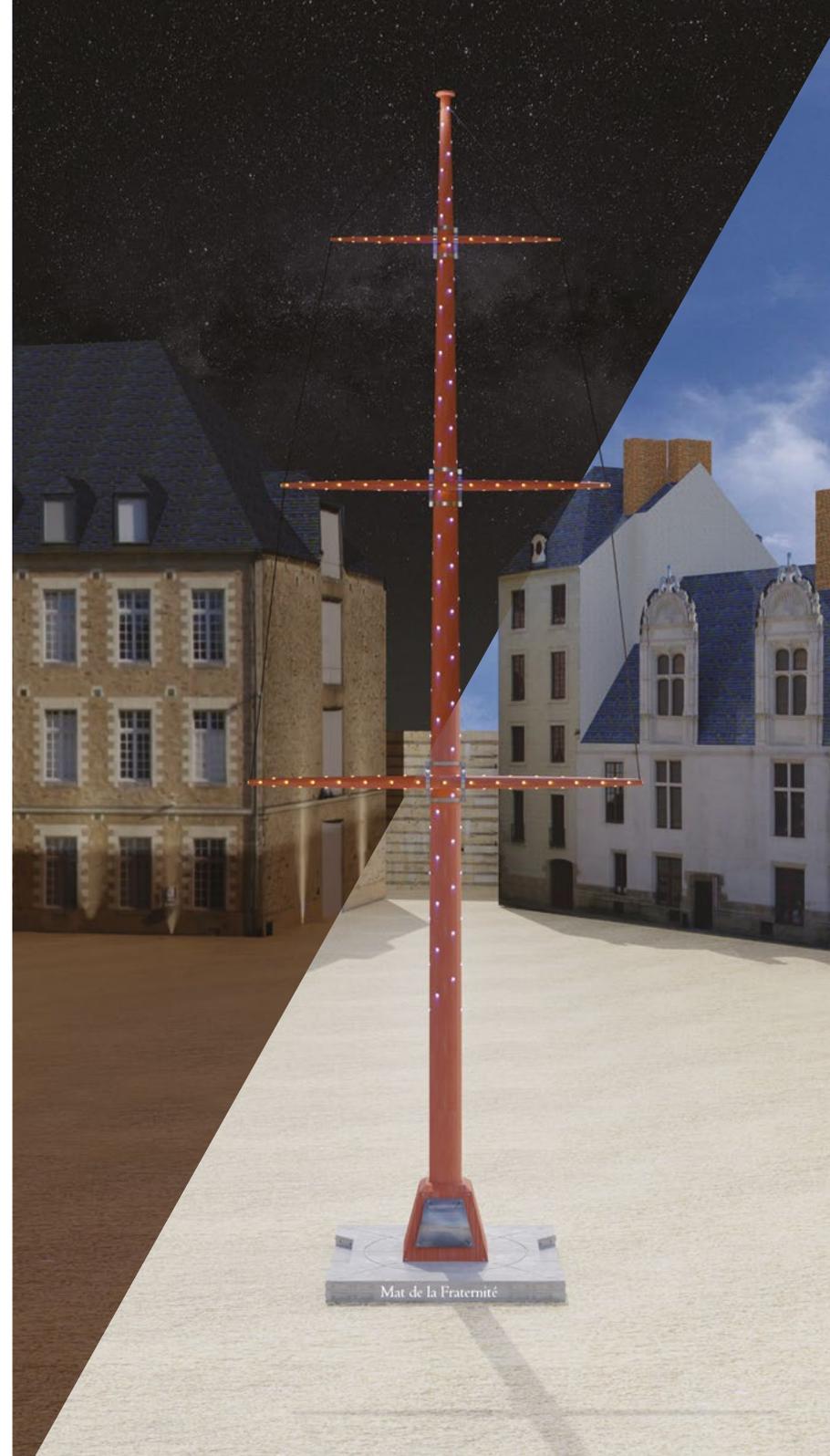
À l'automne 2022, le montant des contributions devrait permettre de débiter la construction du Mât de la Fraternité dans la région nantaise.

Début 2023, il sera installé sur l'Île de Nantes, à proximité du Pavillon de la Fraternité, siège de l'association.

L'inauguration du Mât aura lieu à l'occasion du Festival Histoire d'Avenir dont la reprise se fera en mai 2023 à Nantes. Point central de l'événement, il sera mis à l'honneur dans une, voire des chanson.s d'artiste.s francophone.s engagé.e.s et dont l'impact pourrait donner une visibilité internationale au projet et montrer son intérêt dans la lutte pour les Droits de l'Homme.

Le Mât voyagera pour divers événements ou manifestations, et servira à ces occasions de symbole de lutte, d'abord au sein de la ville, sur l'Île de Nantes. Il pourra ensuite voyager dans toute la France, puis à l'international. Ce sera un monument nomade et fédérateur, que d'autres villes pourront reproduire en soutien aux valeurs défendues par l'association.

L'allumage des leds sera progressif, avec un objectif de 9000 donateurs au total pour lesquels le Mât de la Fraternité s'illuminerait en entier. Les dons symbolisés sur le Mât serviront au projet de la Fraternité Coque Nomade. Ce sera un centre d'interprétation itinérant qui emmènera l'Histoire avec lui pour la faire connaître à tous. Cet outil culturel et pédagogique amènera à la découverte et la connaissance des diverses cultures nées de l'Histoire, en rendant celle-ci plus accessible, plus compréhensible et plus palpable.



3 POURQUOI DEVENIR MÉCÈNE ?

- Pour valoriser l'image de l'entreprise à travers un projet humaniste.
- Pour adhérer aux valeurs de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et de l'association : des valeurs d'égalité des chances, de liberté, de tolérance, de solidarité entre les peuples, de non discrimination, de droit à la diversité culturelle, de lutte contre l'exclusion, l'esclavage contemporain.
- Pour marquer l'attachement de l'entreprise à un territoire régional et participer à son attractivité économique et culturelle.
- Pour bénéficier du rayonnement médiatique d'un projet à dimension régionale, nationale et internationale.
- Pour développer l'image de l'entreprise à l'international et tisser des liens économiques avec des partenaires internationaux.
- Pour s'associer à une image forte, dynamique, humaniste, d'un projet tourné vers les générations futures.
- Pour participer à un projet au long cours qui a vocation à s'ancrer durablement dans la vie sociale et culturelle locale.
- Pour bénéficier des contreparties détaillées ci-après.
- Pour défiscaliser l'action de mécénat dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003.
- Pour s'inscrire dans le réseau des partenaires publics et privés de la Coque Nomade - Fraternité et du Mât de la Fraternité.



4 AVANTAGES FISCAUX ET CONTREPARTIES

Quelle que soit la nature de votre contribution (financière, en apport de matériel ou de compétences), des avantages fiscaux ont été prévus pour votre entreprise. Ainsi, les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 60 % du montant versé dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires annuel HT. L'association Coque Nomade - Fraternité est une structure d'intérêt général et peut, à ce titre, délivrer un reçu fiscal.

L'association Coque Nomade - Fraternité s'engage à faire bénéficier jusqu'à hauteur de 25% de l'apport de l'entreprise mécènes sous forme de contreparties, telles que :

- L'inscription du nom de votre entreprise sur le socle du Mât de la Fraternité ;
- Des invitations au Festival Histoire d'Avenir de 2023 ;
- Des invitations à certains événements liés au projet ;
- La participation des enfants de votre personnel aux ateliers de l'espace pédagogique ;
- La visibilité de l'entreprise sur les divers supports réalisés dans le cadre du plan de communication et le site internet www.coquenomade-fraternite.com ;
- La mise à disposition d'un espace dédié à la présentation de votre entreprise lors des événements grand public programmés ;
- L'habilitation à exploiter la représentation du Mât de la Fraternité dans la communication interne et externe de l'entreprise.



5 SUPPORTS DE COMMUNICATION

- Impression affiches et flyers
- Diffusion affiches et flyers sur un réseau de commerce de Nantes et agglomération
- Diffusion médias : diffusion libre-service sur site ; diffusion lieux publics
- Création, réalisation et diffusion d'un dépliant "Bon de souscription"
- Communiqués de presse : presse écrite, audiovisuelle et internet, nationale, régionale, spécialisée et internationale, pour : l'installation du Mât, le Festival Histoire d'Avenir 2023, les divers événements autour du projet
- Annonces via réseaux partenaires de l'association "La Coque Nomade - Fraternité" : réseaux économiques, touristiques, internationaux, réseaux sociaux...



6 L'ASSOCIATION EN UN COUP D'ŒIL

LA COQUE
NOMADE
Fraternité

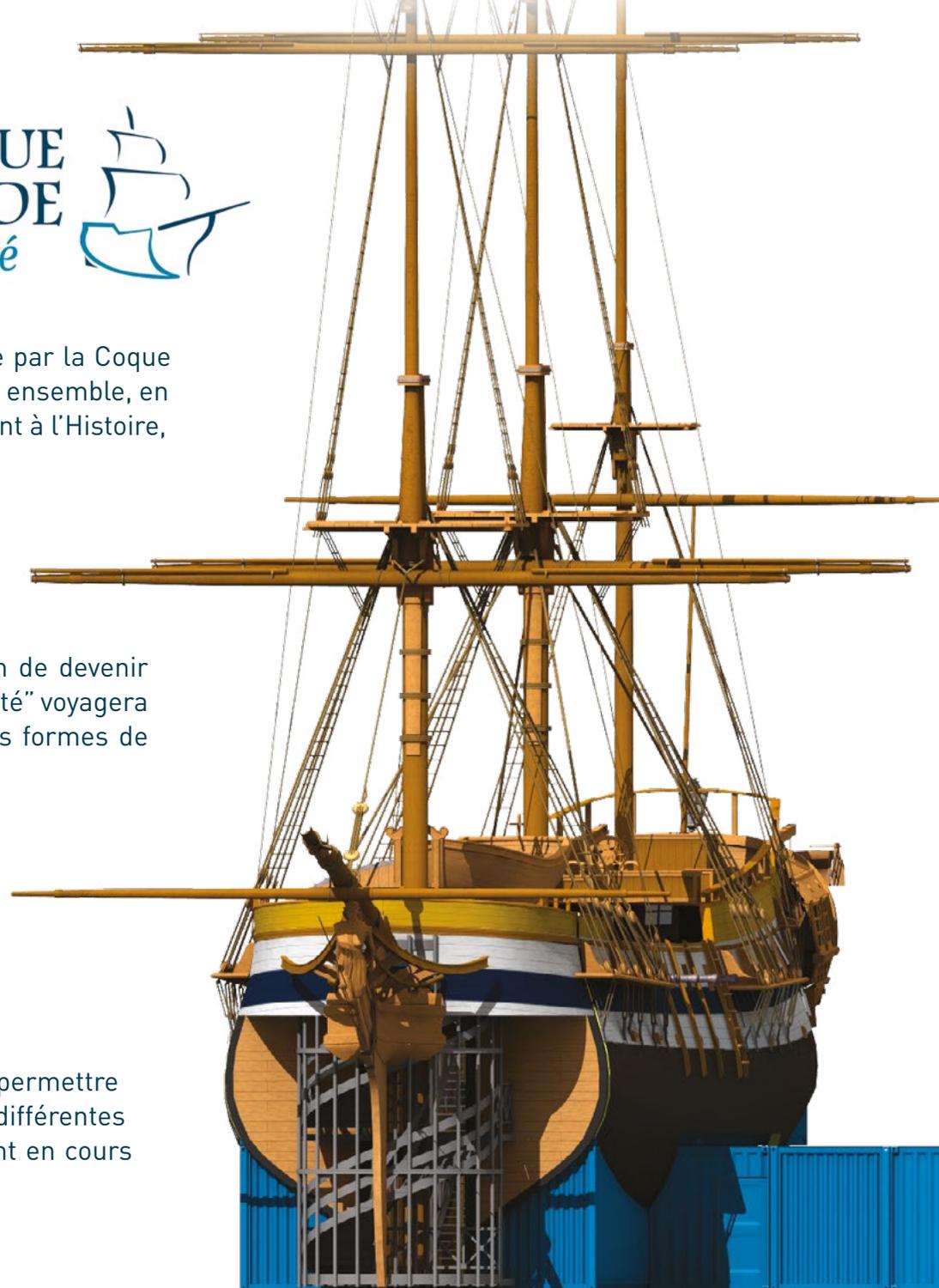


Ce projet de Mât de la Fraternité, à l'instar de tous ceux mis en place par la Coque Nomade - Fraternité, permet de faire un pas en avant vers le bien-vivre ensemble, en soutenant les luttes qui défendent les droits humains, et en sensibilisant à l'Histoire, par des approches éducatives et pédagogiques.

La Coque Nomade - Fraternité a pour projet principal la construction de la Fraternité, le bateau pédagogique. Il sera un "livre d'Histoire à ciel ouvert", dans lequel le public sera sensibilisé à l'histoire de la traite et principalement de la traversée de l'Atlantique, ainsi qu'à l'esclavage contemporain. Ce centre d'interprétation itinérant aura pour vocation de devenir une passerelle entre hier, aujourd'hui et demain. Le bateau "La Fraternité" voyagera de ville en ville pour faire connaître l'Histoire, lutter contre toutes les formes de discriminations et aller vers le bien-vivre ensemble.

Autour de ce projet phare, l'association organise régulièrement des événements et mène de multiples actions pédagogiques. Elle a entre autres coordonné durant 3 ans un projet de sensibilisation de lycéens en partenariat avec les Apprentis d'Auteuil et le Lycée Hôtelier Daniel Brottier, aboutissant sur un séjour pédagogique "sur la trace historique de l'esclavage" en mars 2022.

L'association a également mis au point un kit pédagogique pour permettre aux enfants de comprendre l'enjeu de l'histoire de l'esclavage et les différentes formes que cette pratique prend aujourd'hui. Celui-ci est actuellement en cours de labellisation par le Ministère de l'Éducation Nationale.



7 CONTACT

La Coque Nomade - Fraternité
22 mail des Chantiers
44200 NANTES

06 22 52 65 07

contact@coquenomade-fraternite.com
www.facebook.com/LaFraternitecoquenomade
www.coquenomade-fraternite.com



9 EXTRAITS DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, 1948

ARTICLE 2.1

“Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d’opinion politique ou de toute autre opinion, d’origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.”

ARTICLE 3

“Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.”

ARTICLE 4

“Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l’esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.”

ARTICLE 13.2

“Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.”

ARTICLE 14.1

“Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l’asile en d’autres pays.”

ARTICLE 24

“Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.”

ARTICLE 25.1

“Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l’alimentation, l’habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...].”

ARTICLE 26.1

“Toute personne a droit à l’éducation [...].”

ARTICLE 27.1

“Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.”

ARTICLE 30

“Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d’accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.”